



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-172 quater**

Publié le 15 avril 2021

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADEMIE D'AMIENS

Arrêté portant subdélégation de signature du recteur de l'académie d'Amiens en matière financière



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte achat et l'accord cadre n° 2010-4-3 notifié le 30 octobre 2012 ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Raphaël MULLER en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 3 février 2020 portant nomination de Madame Delphine VIOT-LEGOUDA dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 4 février 2015 portant nomination de madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie d'Amiens en charge des moyens et de l'expertise, à compter du 1er mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines, à compter du 16 mars 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 août 2020 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté rectoral du 5 août 2020 portant subdélégation de signature à Mme VIOT-LEGOUDA en matière financière ;

VU l'arrêté rectoral du 25 juillet 2020 portant subdélégation de signature et ses modifications en date des 1^{er} et 24 décembre 2020 et 12 janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, Rectrice de région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté en date du 24 février 2021 de la rectrice de région académique portant subdélégation de signature en matière financière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes et des opérations visés dans l'arrêté préfectoral et l'arrêté de la rectrice de région académique susvisés à Madame Delphine VIOT-LEGOUDA secrétaire générale de l'académie d'Amiens.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine VIOT-LEGOUDA, la délégation de signature sera exercée par madame Catherine BELLET-LEMOINE, adjointe au secrétaire général de l'académie, ou par monsieur Samuel HAYE, adjoint au secrétaire général de l'académie – directeur des ressources humaines.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Saïd MEDDAH, chef de la Division des Affaires Financières, dans les domaines :

- de la délégation générale en matière financière ;
- de la délégation pour la signature des pièces justificatives de dépenses ;
- de la délégation de signature pour les demandes d'admission en non-valeur , les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale ;
- des opérations de clôture comptable ;
- des dépenses relatives aux traitements des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation sera exercée par Madame Cathy ASTARICK, adjointe.

Madame Daphnée FERET, cheffe de la Division de la Logistique et des Services Académiques, dans le domaine de la délégation pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement général ;

Madame Sophie LUQUET, cheffe de la Division des Examens et Concours, dans le domaine de délégation pour ce qui concerne les dépenses relatives à l'organisation des examens et concours ;

Monsieur Frédéric KUNCZE, chef de la Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels et des pièces justificatives de dépenses ;

Monsieur Thierry LOUBIERE, chef de la Division des Personnels Enseignants, dans le domaine de la délégation pour la signature des actes et décisions se rapportant à la gestion des personnels et des pièces justificatives de dépenses ;

Monsieur David DONNEGER, chef de la Division des Prestations Sociales, dans le domaine de la délégation pour ce qui concerne les dépenses relatives aux prestations d'action sociale en faveur des personnels ;

Madame Karine PILLON, cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire, dans le domaine de la délégation pour ce qui concerne la notification des crédits d'Etat ;

Monsieur Dany DESCHAMPS, délégué académique à la formation des personnels de l'Education nationale, dans le domaine de la délégation, pour tous les actes et décisions se rapportant à la formation des personnels.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 25 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Madame Delphine VIOT-LEGOUDA secrétaire générale de l'académie d'Amiens, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État est abrogé.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 150421



Raphaël MULLER